

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Commune d'Evere

DECLARATION DE CLASSE 3
N° 2007-045-132-038

ARTICLE I. DÉCISION

La déclaration est accordée moyennant les conditions reprises aux articles 3 et 4 à :

**Titulaire : Libbrecht-Rillaerts-Vanbegin
Square P. Hauwaerts, 38
1140 BRUXELLES**

Pour :

Exploitation d'une citerne à mazout enterrée de 8.300 l

Située à :

**Lieu d'exploitation: Square P. Hauwaerts, 38
1140 EVERE**

Zones :

**PRAS : Zone d'habitation
PPAS n° 14 – Hauwaerts – 28.02.1963 : zone d'habitation semi-ouverte et zone de cours et jardin**

Et comprenant les installations reprises ci-dessous :

N° de rubrique	Installation	Seuil	Classe
88.3.a	Dépôts de liquides inflammables dont le point d'éclair est supérieur à 55°C mais ne dépasse 100°C ; - dépôts jusqu'à 10.000 l lorsque le réservoir est enfoui - dépôts de 3.000 à 10.000 l dans les autres cas	8.300 l	3

Tout changement d'une des données reprises dans l'article I doit immédiatement être notifié au Collège des Bourgmestre et Echevins.

ARTICLE 2. DURÉE DE L'AUTORISATION

Le permis d'environnement est accordé pour une période illimitée.

2. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours:

- 1 de la réception de la notification de la décision ou de l'expiration du délai pour statuer quand le recours émane du demandeur;
- 2 de l'affichage de la décision par le demandeur, à proximité de l'installation et en un endroit visible depuis la voie publique, lorsque le recours émane d'un tiers intéressé, de la commune ou de l'I.B.G.E.

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125,00 €.

Un récépissé de paiement au compte 091-2310961-62 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

La présente décision est notifiée:

- au demandeur,
- à l'I.B.G.E. (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, Guillemins, n° 100
1200 Bruxelles)

La décision est également consultable à la commune et à l'I.B.G.E.

POUR LE COLLÈGE DES BOURGMESTRES ET CHEVENINS
EVERE, LE 29/05/2007

Par ordonnance 70 ca
Le Secrétaire communal Exclusif gauvain
A 1

Pour le Bourgmestre
L'Echevine Déléguée

NOORD
27.07
16.51

12.50

10.00

6.90

8.02

29 -05- 2007

Vu et approuvé au collège du
Par ordonnance

Le Secrétaire communal Pour le Bourgmestre
L'Echevine déléguée

D. BORREMANS

R. SAIDI
Echevine de
l'Environnement

GEMEENTE EVERE,
INPLANTINGSPLAN
SCHAAL: 1/200

SQUARE HAUWAERTS

100-0109543-64

